



APPEL A CANDIDATURE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE LA
CIOTAT
POUR L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'UN
CAMION-PIZZA SITUE CHEMIN DU PUIITS DE BRUNET

Dossier de candidature à retourner complet au plus tard :
Le 10 Décembre 2018

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

I°) AUTORITE TERRITORIALE :

La Ville de La Ciotat représentée par son Maire en exercice Mr. Patrick BORÉ',
Mairie de La Ciotat
Service du Courrier
Rond-Point des Messageries Maritimes
BP 161
13708 La Ciotat Cedex

II°) OBJET DE LA CONSULTATION :

La ville de La Ciotat lance un appel à candidature en vue d'occuper le domaine public pour procéder à l'installation, l'entretien et l'exploitation d'un camion-pizza sis Chemin du Puits de Brunet à La Ciotat.

III°) CARACTERISTIQUES DE LA CONVENTION :

Le camion-pizza ne pourra être installé que sur l'emplacement autorisé, à savoir, Chemin du Puits de Brunet, La Ciotat.

L'ensemble des frais de raccordement aux réseaux, d'abonnement et de consommation (eaux, EDF, téléphone, ...) est à la charge du candidat.

L'emplacement ne pourra être occupé par le véhicule autorisé que pendant les horaires de vente fixés de 17h00 à 23h00. En dehors de ces horaires, l'emplacement devra rester impérativement libre. Dans le cas contraire, il pourra être verbalisé et mis en fourrière.

Des tabourets hauts servant à la clientèle en attente du retrait de la commande peuvent être autorisés mais aucune installation de terrasse (table, chaises, parasol) ne sera tolérée.

IV°) Durée de la convention :

La convention sera consentie pour une durée de **5 ans** à compter de sa notification.

V°) REDEVANCE :

Le prestataire sera tenu au règlement d'une redevance au titre de l'occupation du Domaine Public fixée à 8€16 par jour, révisable annuellement par délibération du conseil municipal.

VI°) DOMANIALITE PUBLIQUE :

L'organisation de la présente consultation ne concerne ni un marché public, ni une délégation de service public mais la délivrance d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) du domaine public avec arrêté de permis de stationnement régi par le Code général de la propriété des personnes publiques.

VII) PROCEDURE

-Date limite de remise des candidatures : 10 Décembre 2018.

-Forme de la candidature : La Ville de La Ciotat contractera avec une seule entité, charge à elle de composer si nécessaire une équipe pluridisciplinaire apte à répondre aux différentes compétences à mobiliser.

Documents à fournir :

- Un courrier motivé adressé à Monsieur le Maire de La Ciotat indiquant votre souhait de candidater
- Un curriculum vitae présentant vos références
- Un extrait des tarifs proposés par types de produits
- Un budget prévisionnel d'activité,
- Un extrait Kbis de moins de trois mois,
- Assurance responsabilité civile professionnelle
- Carte professionnelle.
- Tout document jugé nécessaire par le candidat

VIII) CRITERES D'ATTRIBUTION

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidature sera appréciée selon 4 critères :

- 1) Expérience professionnelle
- 2) Esthétisme du Fourgon Magasin
- 3) Fourchette des prix proposés
- 4) Nature des produits proposés

Le candidat ayant obtenu la meilleure note, à l'issue de cette analyse, pourra être reçu pour préciser les modalités de l'occupation.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la Commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Les plis devront être remis à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Service du Courrier
Rond-Point des Messageries Maritimes
BP 161
13708 La Ciotat Cedex

IX°) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus : Mairie de La Ciotat,
Direction des services à la population, Service Commerce Artisanat n° de téléphone :
04.42.08.88.80 – commerce@mairie-laciotat.fr